

Département  
du Doubs

Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire de la Communauté de  
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 25 JANVIER 2018

L'an deux mil dix-huit,

Le vingt-cinq janvier,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes de Chay sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de janvier

**N° 10/18**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 17 janvier 2018,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 2 février 2018,

**Objet de la délibération :**

**SMSCoT Grand Besançon :  
désignation élu pour participer  
aux travaux du SMSCoT**

**Nombre de membres**

- En exercice : 97
- Présents titulaires : 66
- Absents :
  - Dont suppléés : 2
  - Dont représentés : 11
  - Excusés : 6
  - Non excusés : 12
- Votants : 79

**Résultat du vote**

- Pour : 79
- Contre : 0
- Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180125-10-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 06/02/2018

**Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Mme Muller Valérie à Mme Beaune Catherine, M. Bole Léon à M. Prost Jean-Paul, M. Debray Michel à M. Cretin Emmanuel, Mme Leblanc-Vichard Françoise à M. Demesmay Maurice, Mme Breuillot Laurence à M. Stadelmann Jean-Claude, M. Moniotte Jacques à M. Groshenry Maxime, M. Lievremont Jean-Michel à Mme Morel Nicole, M. Gaillard Marcel à M. Bérion Dominique, M. Longeot Jean-François à Mme Magneron Monique, M. Maire du Poset Thierry à M. Bardey Philippe, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent

**Suppléé(e)s** M. Monnet Serge par M. Juste Hubert, M. Chaussarot Michel par M. Bole Olivier

**Excusé(e)** Mmes Fietier Danièle & Kowal-Bondy Nathalie, Ms. Chopard Félix, Nicolet Jean-Paul, Maugain Romuald & Danguy Alain,

**Absent(e)s** Mmes Breuillot Christine, Faillenet Maryse, Ragot Maryvonne & Boucon Galimard Sabine, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Sage Irénée, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Petetin Yves, Simon Gilles & Quété Gérard

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Philippe Bardey, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

- Vu la délibération du 05/12/17 du syndicat mixte du SCOT de l'agglomération bisontine (SMSCoT) prescrivant l'élaboration du SCOT sur l'ensemble du périmètre du Syndicat.
- Vu le courrier de sollicitation du SMSCoT pour désigner un conseiller communautaire pour participer aux travaux du SMSCoT

Conformément à l'article 132-11 du code de l'urbanisme,

L'exécutif propose de désigner Mme Sarah FAIVRE, en charge de l'aménagement, de l'environnement et du SCOT à la CCLL pour représenter la CCLL dans les travaux du SMSCoT de l'agglomération bisontine.

Invité à se prononcer, le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne Mme Sarah FAIVRE pour représenter la CCLL dans les travaux du SMSCoT de l'agglomération bisontine

Fait et délibéré en séance, le 25.01.18

Pour Extrait conforme,  
Communauté de Communes Loue Lison  
7, rue Edouard Bastide  
25290 ORNANS  
Jean-Claude GRENIER  
Président

